

# Réglementation de la circulation et du stationnement rue des Sources, rue du Plateau et allée du Haut du Parc à l'occasion du renouvellement du réseau électrique par la société CANAS.

Début des travaux

06/05/2022

Fin des travaux

03/06/2022

A compter de la publication du présent arrêté et ce pour une durée de 30 jours, la société CANAS SASU réalisera, pour le compte d'ENEDIS, des travaux nécessaires au renouvellement du réseau d'électricité à savoir :

- rue des Sources : dans sa partie comprise entre la rue du Belvédère et le numéro 52
- rue du Plateau : dans sa partie comprise entre la rue des Sources et le numéro 44,
- Allée du Haut du Parc

En fonction de l'avancement des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées :

- Le stationnement des véhicules sur le domaine public sera interdit au droit du chantier et sur 20 mètres de part et d'autre à l'exception des véhicules de chantier.
- La neutralisation du stationnement sur le domaine privé devra faire l'objet d'une autorisation préalable de 1001 Vies Habitat.
- En fonction de l'avancement des travaux, la circulation sera alternée par demi-chaussée soit par la mise en place d'un alternat manuel, soit par feux tricolores.
- L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu en permanence.
- Les tranchées devront obligatoirement être refermées en dehors des horaires de chantier.
- La vitesse sera réduite à 30 km/h au droit des travaux.
- Une déviation piétonne sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Un libre accès aux organes de coupure des réseaux devra être maintenu pour les concessionnaires.

Documents

[Arrête 22-077- CANAS](#)